

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 51 (1980)

Heft: 8: Mosaïque estivale

Artikel: Une œuvre sociale fondée par l'ADIJ

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-824618>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une œuvre sociale fondée par l'ADIJ

La Jurassienne – vous connaissez ?

Fondée à la fin de 1945 par la commission sociale de l'ADIJ soucieuse de promouvoir l'assurance maladie dans notre région, La Jurassienne est une caisse maladie reconnue et subventionnée par la Confédération. Même si, aujourd'hui, il ne s'agit plus d'encourager la population à s'assurer, ce qu'elle a fait dans l'intervalle à raison de 95 %, les principes ancrés dans les premiers statuts de La Jurassienne gardent toute leur valeur.

La mutualité, l'entraide, la volonté d'œuvrer de façon démocratique à l'édification d'une sécurité sociale à dimensions humaines, ces idées sont restées vivaces à La Jurassienne.

Lors de son assemblée bisannuelle des délégués, en juin dernier, le rapport suivant a été exposé aux membres présents :

1. Effectif

Nous avons émis des craintes, dans le passé, quant à l'évolution de notre effectif qui, depuis

1975, a diminué de façon assez sensible. Nous ne sommes plus aussi inquiets qu'autrefois tout d'abord parce que la tendance à la stabilisation se confirme et surtout parce que nous constatons que la perte de certains assurés n'a pas toujours été négative au point de vue de notre équilibre financier. Nous avons également pu vérifier que la loi des grands nombres ne peut pas toujours être évoquée pour expliquer nos déficits, en particulier celui de 1979. Il nous paraît que, dans notre cas, la moyenne d'âge joue un rôle plus important que le nombre d'assurés, c'est pourquoi nous avons pris, depuis plusieurs années déjà des mesures importantes pour maintenir ou même améliorer celle de La Jurassienne.

Voici quelques renseignements au sujet de notre effectif.

Année	Effectif en années d'assurance				Evolution en % d'une année à l'autre
	Indiv.	Coll.	Réass.	Total	
1976	15341	8275	762	378	0
1977	15021	8345	754	24120	- 1,1
1978	14470	8636	745	23851	- 1,1
1979	13924	8512	738	23174	- 2,8

La diminution du nombre des individuels provient du fait que certaines collectives assurent aussi de plus en plus souvent les familles du personnel ce qui a provoqué un déplacement d'effectif à l'intérieur de La Jurassienne.

2. Comptes

Le résultat de 1978 est très satisfaisant, car il a permis de virer un excédent de produits de Fr. 782784,29 aux réserves techniques, qui atteignaient Fr. 6417000.— en chiffres ronds au 31.12.78, à savoir près de 35 % du total des dépenses (Fr. 18536680,55). Nous avons donc pu aborder l'année 1979 sans augmenter nos tarifs de cotisations. Au contraire, certains allègements ont été accordés

aux enfants et les primes de notre assurance hospitalisation en division privée ont pu être diminuées sensiblement.

Dans le courant de 1979 toutefois, la tendance au renchérissement a repris et les augmentations de tarifs médicaux et hospitaliers de 1978 et du début de 1979 ont pesé lourd dans notre balance. Dès l'automne, nous étions certains d'aller au-devant d'une perte. Le bouclage a confirmé ces craintes et le déficit 1979 atteint Fr. 557228,38 sur un total de dépenses de Fr. 19959000.—, en augmentation de près de 10 % par rapport à 1978. Ce déficit réduit nos réserves à Fr. 5860000.—, mais celles-ci représentent encore environ 29 % du total des dépenses. Nous croyons avoir pris une décision sage en

augmentant le tarif des cotisations de l'assurance des frais médicaux et pharmaceutiques dès le 1.4.80. En effet, si nos réserves nous permettent d'agir sans précipitation, l'évolution dans le secteur des soins médicaux et

hospitaliers ne nous autorise pas la moindre imprudence.

Voici l'évolution, par assuré, des principaux postes de notre compte d'exploitation de 1976 à 1979:

	1976	1977	1978	1979	76 à 79
Dépenses totales	683,93	730,27	777,19	861,27	+ 25,9 %
Prestations	573,24	618,25	666,86	754,51	+ 31,6 %
Cotisations	571,28	597,71	608,71	619,51	+ 8,4 %
Subsides	115,32	123,39	126,13	142,01	+ 23,1 %
Administration (yc amortissements)	61,14	69,46	71,09	73,52	+ 20,2 %
Effectif	24 378	24 120	23 851	23 174	- 4,9 %
dont ass. p. frais méd.-ph.	20 734	20 147	19 675	19 194	- 7,4 %

Ce tableau n'appelle pas de grands commentaires; il parle de lui-même. Le renchérissement dans le secteur des soins médicaux et hospitaliers a repris, alors que les cotisations n'ont pas suivi. Si, pour La Jurassienne, les subsides ont augmenté, ce n'est que parce que nous recevons depuis 1979 des subsides fédéraux directement pour la tuberculose et les invalides hospitalisés alors que précédemment nous étions réassurés pour ces frais. Les subsides fédéraux ordinaires ont été stabilisés sur la base de ceux de 1976 et vous savez que l'on discute de les diminuer encore, ceci au mépris des engagements de la Confédération envers les caisses-maladie que l'on charge d'un grand nombre d'obligations sociales très lourdes sans leur donner les moyens financiers nécessaires. Nous sommes d'avis que toutes les hypothèques sociales imposées aux caisses par la loi devraient être compensées par des subsides, même si l'on sait que les subsides ne sont que des impôts redistribués. Nous estimons en effet qu'une partie des charges de l'assurance-maladie sociale doit être financée par ce canal.

3. Possibilités d'assurance

Il vaut la peine croyons-nous de citer les principales innovations introduites par La Ju-

rassienne au cours des deux dernières années, en grande partie à la suite des impulsions données par sa commission de développement:

- réductions de cotisations pour enfants, puis pour adolescents;
- importantes améliorations dans l'assurance hospitalisation pour division privée;
- assurance pour vacances et voyages;
- couverture de tous les accidents sans surprime, y compris les accidents dentaires;
- prestations plus élevées pour nouveau-nés;
- lancement d'un journal pour les assurés;
- amélioration sensible des primes d'acquisition;
- facilités pour les assurés d'autres caisses désirant entrer à La Jurassienne;
- contribution aux frais du premier séminaire de sophrologie;
- importantes améliorations de l'assurance patients privés;
- hospitalisation en chambre commune couverte dans toute la Suisse contre un modeste supplément de cotisation;
- nombreuses améliorations dans le service offert aux assurés par l'utilisation optimale de l'ordinateur.

Nous ne comptons pas en rester là et d'autres projets actuellement dans nos tiroirs se réaliseront à l'avenir également. Le journal sera le

canal idéal pour en informer nos assurés et nos preneurs d'assurance collective.

4. Organes de La Jurassienne

Au cours des deux années sous revue, le comité central, qui n'avait plus été réuni depuis septembre 1975, a siégé deux fois, à savoir les 3.7.79 et 8.2.80. La séance de juillet 1979 était destinée à la ratification des réductions pour enfants et à l'approbation de nouveaux tarifs dans le domaine des assurances complémentaires d'hospitalisation. Celle de février 1980 a dû être convoquée pour décider de l'augmentation du tarif de l'assurance des frais médicaux et pharmaceutiques au 1.4.80.

Le Comité de direction de La Jurassienne a siégé cinq fois en 1978 et cinq fois en 1979. A part la question des finances de la caisse, question suivie régulièrement et attentivement par le comité, celui-ci a dû s'occuper d'un assez grand nombre de modifications des règlements à la suite des nombreuses innovations introduites au cours de ces deux années. Le règlement du personnel a lui aussi fait l'objet d'une nouvelle rédaction et d'importantes rectifications ont été apportées au règlement de l'assurance-retraite du personnel. Une partie importante de plusieurs séances a été réservée au problème des locaux disponibles à Cortébert. A la suite de la décision de transformer nos bureaux, une commission de construction a été formée comprenant le président, le vice-président et M. Leutwiler. Les problèmes liés à notre démission de la CAR (Caisse d'assurance et de réassurance, Genève) et à la commission de développement ont nécessité eux aussi un temps appréciable.

Le Bureau du Comité de direction, à nouveau complet dès le 20.2.79 après la nomination de M. F. Savoye au poste de vice-président, s'occupe essentiellement de la préparation des décisions du CD et de la surveillance de la marche de l'administration. En dehors des problèmes courants (liquidités, cas spéciaux, etc.), dont l'acuité et l'ampleur varient bien sûr constamment, le Bureau a été fort occupé par les questions relatives aux travaux de trans-

formation, au journal et à la collaboration éventuelle avec d'autres caisses.

La Commission de contrôle, formée de spécialistes des finances, de la comptabilité et de l'informatique, fournit un travail en tous points remarquable. Ses membres s'efforcent de se renouveler chaque année au point de vue des contrôles; il faut en effet tenir compte des changements fréquents de l'organisation de La Jurassienne dans le domaine de l'informatique en particulier. Les membres de la commission de contrôle méritent toute notre reconnaissance pour leur excellent travail.

Nous avons dû interrompre, faute de locaux, les cours de formation pour nos gérants de section, mais il va de soi que ces cours reprendront dès que possible. Nous organisons chaque année, en principe, une assemblée plénière de ces dévoués collaborateurs, dont il faut constamment perfectionner la formation, les problèmes à traiter devenant toujours plus complexe. Nos gérantes et gérants de section ont droit à tous nos remerciements pour leur travail au service de nos assurés.

Notre personnel administratif est confronté chaque jour à des questions dont la difficulté va croissant. Nous avons dû réorganiser complètement notre service de prestations pour mieux spécialiser nos collaboratrices de ce secteur. Un effort particulier a été demandé à tous nos employés pour s'adapter à l'informatique décentralisée, chacun disposant pratiquement d'un terminal. Nous sommes heureux de dire que notre personnel a bien compris la nécessité d'un recyclage et que nous n'avons pas rencontré de difficultés majeures dans l'introduction de ces nouvelles méthodes de travail. Merci à tous nos collaborateurs aussi pour toute la patience dont ils ont fait preuve au cours des travaux de transformation de nos immeubles. Il est vrai qu'ils en seront récompensés, soit en disposant de nouveaux locaux, soit en étant installés plus confortablement. Nous pensons que notre personnel mérite la confiance que nous lui accordons et nous le remercions de vouloir bien continuer à travailler avec autant de conscience et d'efficacité à l'avenir.

*Ecoutez ses conseils,
Profitez des nôtres...*



Avec notre aide vous pourrez construire sans problème !
Renseignements et conseils gratuits pour crédits de construction
et prêts hypothécaires.

Rendez-nous visite à notre bureau d'information :
Grand-Rue 9 - Tavannes
Ouvert le vendredi de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.



**CAISSE HYPOTHÉCAIRE
DU CANTON DE BERNE**

Tél. 031 22 72 31



Notre hôtesse vous invite...

...à traverser notre beau Jura, à pousser jusqu'à la pointe de l'Ajoie, à vous arrêter à Boncourt.

La Manufacture de cigarettes F.J. Burrus vous présentera son centre de production ultramoderne. Vous y découvrirez l'étonnante métamorphose des feuilles de tabacs en milliers de cigarettes (Select, Parisienne, Gallant, Twenty, Virginie, etc.).

L'entreprise vous sera présentée en audiovisuel et notre charmante hôtesse vous fera visiter les installations que contrôlent nos 450 collaboratrices et collaborateurs de Boncourt.

Venez en groupe ou en société. Toute l'année, du lundi au vendredi. Téléphonnez au préalable au 066/75 55 61 pour fixer une date.

Nous vous attendons avec plaisir.

**F.J. Burrus & Cie SA, Manufacture de cigarettes
2926 Boncourt.**

5. Législation fédérale / Office fédéral des assurances sociales (OFAS)

Il y a deux ans, nous parlions du projet de révision de la LAMA (Loi fédérale du 13 juin 1911 sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents) qui devrait normalement être soumis aux Chambres fédérales au cours de 1980 ou au début de 1981. Le Conseil fédéral attend sans doute que soit réglée la question de la répartition des charges entre la Confédération et les cantons. Rien de concret n'a donc été réalisé, sauf que les subsides fédéraux, bloqués depuis 1976, ne suivent plus que de loin l'évolution des dépenses dans le domaine de la santé. On parle de les diminuer encore, sans offrir aux caisses-maladie d'autres possibilités que l'augmentation des cotisations des assurés pour couvrir des dépenses que rien ne nous permet de stabiliser. Nous estimons que les caisses pourraient facilement admettre, et leurs assurés avec elles, que les subsides diminuent si la Confédération introduisait simultanément des mesures légales pour freiner le renchérissement dans ce secteur ou les autorisait, par exemple, à augmenter la participation aux frais ou la franchise dans certains cas. Espérons que le bon sens triomphera et que nos sages trouveront une solution acceptable au problème du financement de l'assurance maladie. Nos relations avec l'OFAS sont excellentes, aussi bien avec le service de révision qu'avec les services juridique et mathématique. Contrairement à certains concurrents, nous avons pour politique de collaborer loyalement avec l'autorité de surveillance et nous pensons le faire dans l'intérêt bien compris de tous nos assurés même si parfois, dans certaines offres, nous nous faisons coiffer au poteau par un concurrent moins scrupuleux.

6. Fédérations et sociétés de réassurance

a) Fédération cantonale bernoise et fédération des caisses-maladie du Jura bernois

Le tarif médical bernois a subi une hausse théorique de 7 % environ au 1.7.78 à la suite d'une modification importante de différentes positions. L'acte intellectuel (consultations, visites) est payé beaucoup mieux (env. 40 à 45 % de majoration), alors que les prestations dites techniques (analyses, radios, etc.) su-

bissent une baisse sensible ou ne sont plus facturables.

Malheureusement, en pratique, nous avons enregistré une hausse d'environ 15 % (au lieu des 7 % prévus), de sorte que nous sommes amenés à douter non seulement des statistiques, mais surtout de la bonne volonté de certains de nos partenaires de limiter au strict nécessaire le renchérissement des soins. Au 1.2.80, une nouvelle hausse de 9 % du tarif médical est entrée en vigueur. Le tarif hospitalier bernois, quant à lui, a subi une hausse de 9 % environ au 1.1.79, le tarif actuel ayant été fixé jusqu'à fin 1980. Plusieurs médecins bernois sont sur la sellette pour avoir facturé des honoraires exagérés et il serait souhaitable que la législation (ou la convention?) prévoie une procédure et des normes précises afin de faciliter le contrôle des honoraires médicaux. La Fédération des caisses-maladie du Jura bernois a obtenu un premier succès en faisant rembourser une somme appréciable à un médecin de son rayon d'activité et nous lui souhaitons plein succès pour ses démarches actuelles et futures auprès des médecins qui abusent.

b) Fédération neuchâteloise des caisses-maladie

Nos relations avec cette fédération sont bonnes et nous pensons, même si parfois elle adopte des positions particulières par rapport aux autres cantons suisses, qu'il se fait à Neuchâtel un excellent travail. Sur le plan hospitalier, la convention neuchâteloise est parmi les plus avantageuses de Suisse et la fédération des caisses-maladie a su se faire entendre sur le plan cantonal chaque fois que l'on touchait à l'activité des caisses-maladie, ce qui est loin d'être le cas ailleurs. Le journal de la fédération, distribué dans tous les ménages, est excellent et sert vraiment la cause des caisses-maladie du canton.

c) Fédération des caisses-maladie du canton du Jura

Un de nos collaborateurs permanents siège au bureau de cette fédération qui s'est contentée, au début de son activité, de reprendre sans changement, avec l'accord de tous ses partenaires, les conventions existant dans le canton de Berne au 1.1.79. De sérieux problèmes ont surgi au début de 1980 lorsqu'il s'est agi de renouveler la convention hospita-

lière et il faut espérer que le canton comprendra qu'une part importante des prix de revient des hôpitaux doit être financée par le canal des impôts. Bon courage donc à nos amis jurassiens dans leurs démêlés avec les hôpitaux!

d) Autres fédérations cantonales

Nous avons obtenu en 1980 l'autorisation de pratiquer l'assurance obligatoire dans le canton de Fribourg et en profiterons pour tenter de compenser dans ce canton les pertes d'assurés enregistrés dans le Jura bernois et le Jura neuchâtelois. Rien de particulier à signaler dans nos rapports avec les fédérations vaudoise, genevoise et valaisanne: on peut simplement regretter que l'on n'ait pas encore réellement commencé à surveiller de près la facturation de certains médecins.

e) Fédération romande (FR)

Parmi les nombreux problèmes dont s'occupe cette fédération, le plus important et le plus vaste est sans nul doute la revision de la LAMA. La prise de position de la FR lors de la procédure de consultation a demandé un gros travail. La Mutualité romande devient un souci, puisque le nombre d'abonnements diminue à la suite des nombreuses fusions enregistrées au cours des dernières années; il est envisagé de transformer cette publication en un journal destiné aux assurés. Le regroupement des caisses suisses au sein d'une fédération nationale a fait l'objet de nombreuses discussions, mais, malgré l'intérêt évident d'un regroupement, il ne semble pas que l'on progresse beaucoup. L'ancienne commission des moins de 40 ans, dont le rapport sur la réorganisation des relations entre les différentes assurances sociales avait créé une certaine sensation, a remanié son projet qui sera diffusé par la FR. La question fondamentale de l'efficacité de la

FR, après le départ d'une grande caisse romande, se pose à nouveau, quelque que soient les solutions qu'on pourra trouver sur le plan de son équilibre financier.

f) CAR (Caisse d'assurance et de réassurance) / CLM (Caisse suisse d'assurance pour longues maladies)

Nous avons décidé de dédire pour le 31.12.78 les contrats de réassurance avec la CAR pour la tuberculose et les invalides hospitalisés. Certains estiment que notre décision, basée essentiellement sur des considérations financières, ne tient pas suffisamment compte des grands principes de la mutualité. La réponse est simple: dans le cas de ces réassurances, et ceci depuis des dizaines d'années, la mutualité ne fonctionnerait plus que dans un sens! Nous sommes encore réassurés auprès de la CLM pour les frais de paralysie et nos relations avec la CAR (à part une assurance dentaire peu utilisée) se limitent aujourd'hui à ce domaine, puisque la CAR sert d'intermédiaire entre la CLM et les caisses romandes.

7. Conclusion

Dans notre précédent rapport, teinté d'optimisme puisqu'il venait après deux années excellentes pour nos finances, nous vous avons mis en garde contre un excès de confiance. Les événements nous ont donné raison, bien malheureusement, puisque 1979 ne nous a pas été favorable. Aussi longtemps que les conditions actuelles prévaudront, on doit s'attendre à un retour périodique des difficultés financières et il faut garder son sang-froid, innover, et lutter avec détermination pour garantir à nos assurés la meilleure sécurité possible au plus juste prix.